DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° VI-8** **25SGADL0078**

SEANCE DU
10 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
49

Date de convocation :
4 avril 2025

Date d'affichage :
11 avril 2025

OBJET :
Ressources en eau - Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027 - Autorisation de signature

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 60

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 60

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 11**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle à l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Cyril GOMET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES -
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
M. Abdoulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Eric COMMEAU
M. Michel CHAVOT
M. Bernard FREDON
M. Jean-Marc FRIZOT
M. Georges LACOUR
M. Frédéric MARASCIA
Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET
M. Jean PISSELOUP
M. CASSIER (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. Denis BEAUDOT

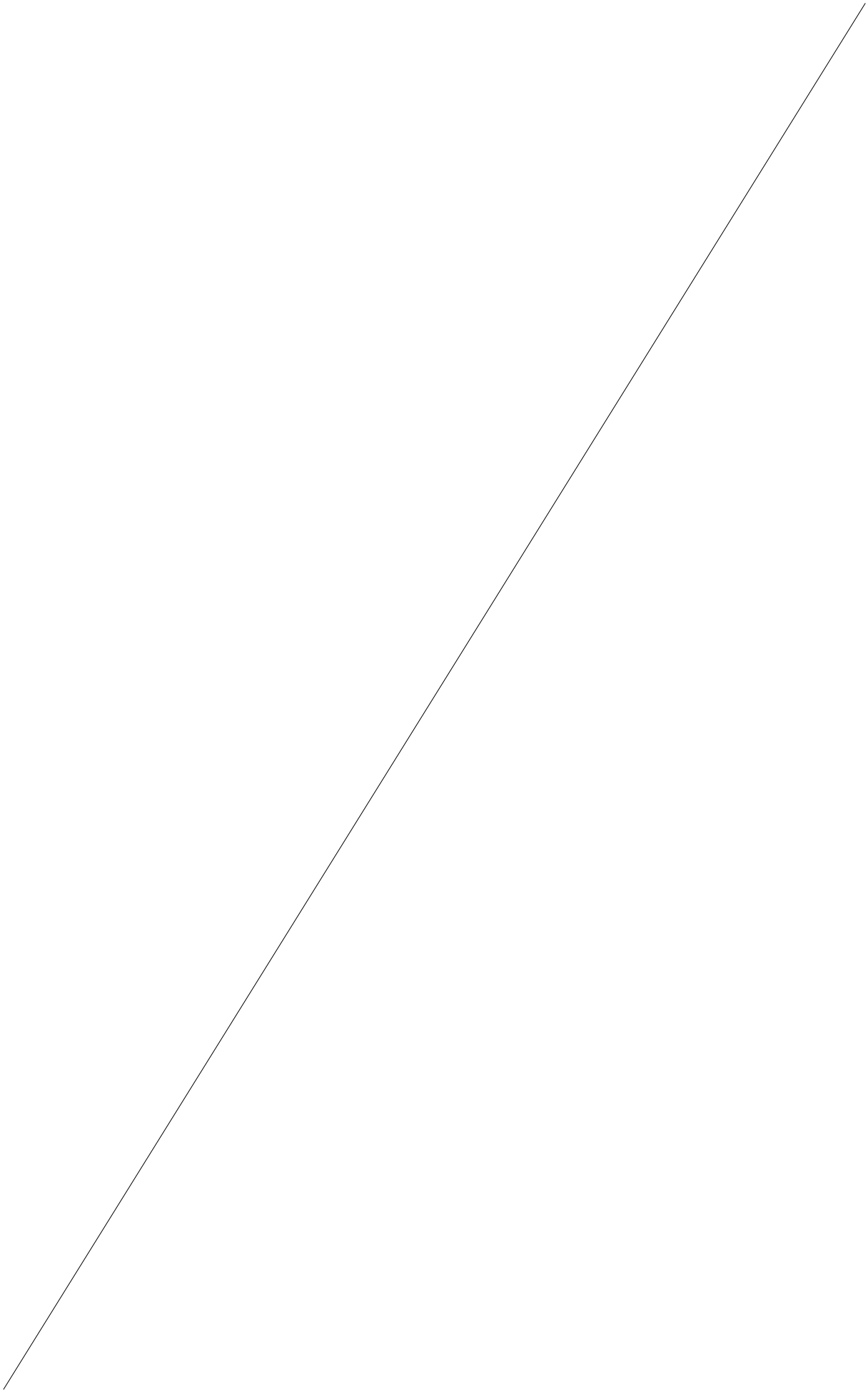

Vu le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau,

Le rapporteur expose :

« La CUCM est alimentée en eau brute destinée à la production d'eau potable à partir de deux secteurs de ressources en eau :

- Le lac de la Sorme pour la partie sud (bassin versant de la Bourbince)
- Les ressources dites « Nord » : quatre barrages et six prises d'eau sur cours d'eau, pour partie hors territoire de la CUCM (bassin versant de l'Arroux)

L'ensemble de ces ressources constitue un système diversifié, qu'il est nécessaire de préserver d'un point de vue quantitatif comme qualitatif.

Le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 invite les services en charge des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable à définir, animer et mettre en œuvre des actions de préservation des ressources en eau à l'échelle des Aires d'Alimentation des Captages (AAC).

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne conditionne l'obtention des aides financières sur ces thématiques à la signature, par les maîtres d'ouvrage des actions, d'un Accord de Territoire établi sur le périmètre du bassin versant concerné.

Cette exigence s'explique par l'intérêt de coordonner les efforts des nombreux acteurs intervenant sur le sujet (collectivités, EPCI, associations…), par l'intermédiaire d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés, le tout animé par la structure en charge de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA).

Sur le bassin versant de l'Arroux (hors Bourbince) à sa confluence avec la Loire à Digoin, et sur le bassin versant de la Somme, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) est la structure animatrice de cette démarche.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau doit approuver l'Accord de Territoire 2025-2027, à la fin du premier semestre 2025 (avec effet rétroactif au 1er janvier), après délibération des maîtres d'ouvrage des actions.

Il est à noter que le projet d'Accord de Territoire « Bourbince » 2025-2027 mené dans le même temps fait l'objet d'une délibération distincte.

Les projets de fiches actions qui y seraient portées par la CUCM sont annexées à la présente délibération. Lesdites fiches seront intégrées à l'accord de Territoire. Il s'agit notamment de réaliser une animation auprès des agriculteurs des AAC en vue de réaliser des travaux de restauration et de protection des cours d'eau, milieux humides et haies concourant à la préservation de la qualité de l'eau.

Le programme établi à ce jour sur la période 2025-2027 sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM s'élève à un montant total de 338 000€ HT, réparti comme suit :

- 300 000€ HT, soit 360 000€ TTC, en investissement ;
- 38 000€ TTC (salaires et autres frais de fonctionnement) en fonctionnement.

Les aides financières devraient représenter 50% à 80% de ces dépenses.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM, dans le cadre de l'Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Accord de Territoire, ainsi que tout document s'y rapportant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT et Monsieur Georges

LACOUR, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote,
DECIDE

- d'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM dans le cadre de l'Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Accord de Territoire, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 11 avril 2025

LE PRESIDENT,

David MARTI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

Le secrétaire de séance,
Denis BEAUDOT

Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet A : Amélioration de la morphologie des milieux aquatiques** **A1 : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des berges et ripisylves**				
Code fiche action	**A11b** **Phase 2**	SDAGE	Disposition	1C	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
			PDM	MIA0202	Mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau
Année	2025-2027				

Masse d'Eau	**FRGR0202**	Objectif bon état global 2027	Paramètre déclassant Morphologie Hydrologie
Rivière	**Le Mesvrin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arroux**		
Commune	Ruisseau du Rançon et ses affluents sur les Aires d'Alimentation de captages des ressources Nord de la CUCM Broye, Autun, Marmagne, Antully, Saint Sernin du Bois et Saint Firmin		
Maître d'ouvrage	**Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM)**		
Action	**A11b - Mise en défens des berges et restauration ripisylve sur les AAC**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique (pressions)	Les captages dits des « Ressources Nord », composés de 6 prises d'eau sur ruisseaux et de 4 barrages, alimentent l'usine de production d'eau potable de la Couronne au Creusot, qui produit l'eau potable de la partie nord de la CUCM. Ces captages ont été classés prioritaires par la MISEN en raison de leur vulnérabilité (retenues d'eau superficielle), expliquant des teneurs en matière organique parfois élevées, liées notamment aux transferts de phosphore, et de possibles contaminations par les pesticides. L'origine de ces pollutions est essentiellement agricole (absence de ripisylve tampon en bord de cours d'eau, piétinement des berges et divagation du bétail dans le cours d'eau). Les enjeux sur la qualité de l'eau à destination de la consommation humaine et sur les milieux aquatiques (masse d'eau du Mesvrin déclassée sur le paramètre hydromorphologie), impliquent la réalisation de travaux pour améliorer et préserver la ressource.
Objectif stratégique	Restaurer le bon état qualitatif des masses d'eau
Objectif opérationnel	**Préserver et reconquérir les fonctionnalités des berges et ripisylves** pour améliorer la qualité de l'eau au droit des bassins d'alimentation de captage **7 km de berges mises en défens sur les 12 km à protéger.**
Nature des travaux	2025 : tranche 1 - travaux de mise en défens de ruisseaux dans les périmètres de protection rapprochée (env. 2km de berges) 2026: rencontre avec les agriculteurs sur les AAC et préparation de la DIG / marchés de travaux 2027 : tranche 2 - travaux de mise en défens de ruisseaux sur les AAC (5 km de berges, élargi aux milieux humides si nécessaire) .

Conditions d'exécution	La CUCM assurera le pilotage des études, l'identification des propriétaires/exploitants, la concertation préalable et le suivi des travaux. Mise en défens : la pose de clôtures (électriques ou barbelées) s'accompagnera d'aménagements type abreuvoirs, passerelles, ponts ou de passages à gué si nécessaire. La création de points d'abreuvement déportés (puits notamment) sera privilégiée dès que possible techniquement. Des plantations pourront être réalisées pour reconstituer un corridor boisé fonctionnel et limiter l'érosion des berges.

Indicateur de résultat	
Linéaire de clôtures réalisés/prévus (km)	

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € HT**
Travaux de mise en défens de cours d'eau	220 000,00 €
TOTAL	**220 000,00 €**

Plan de financement prévisionnel							
Opération	**Montant €HT Prévisionnel sur 3 ans**	**AELB**		**CRBFC/FEDER**		**Autofinancement**	
Travaux	220 000,00 €	50%	110 000,00 €	30%	66 000,00 €	20%	44 000,00 €
TOTAL	**220 000,00 €**	**50%**	**110 000,00 €**	**30%**	**66 000,00 €**	**20%**	**44 000,00 €**

Localisation :

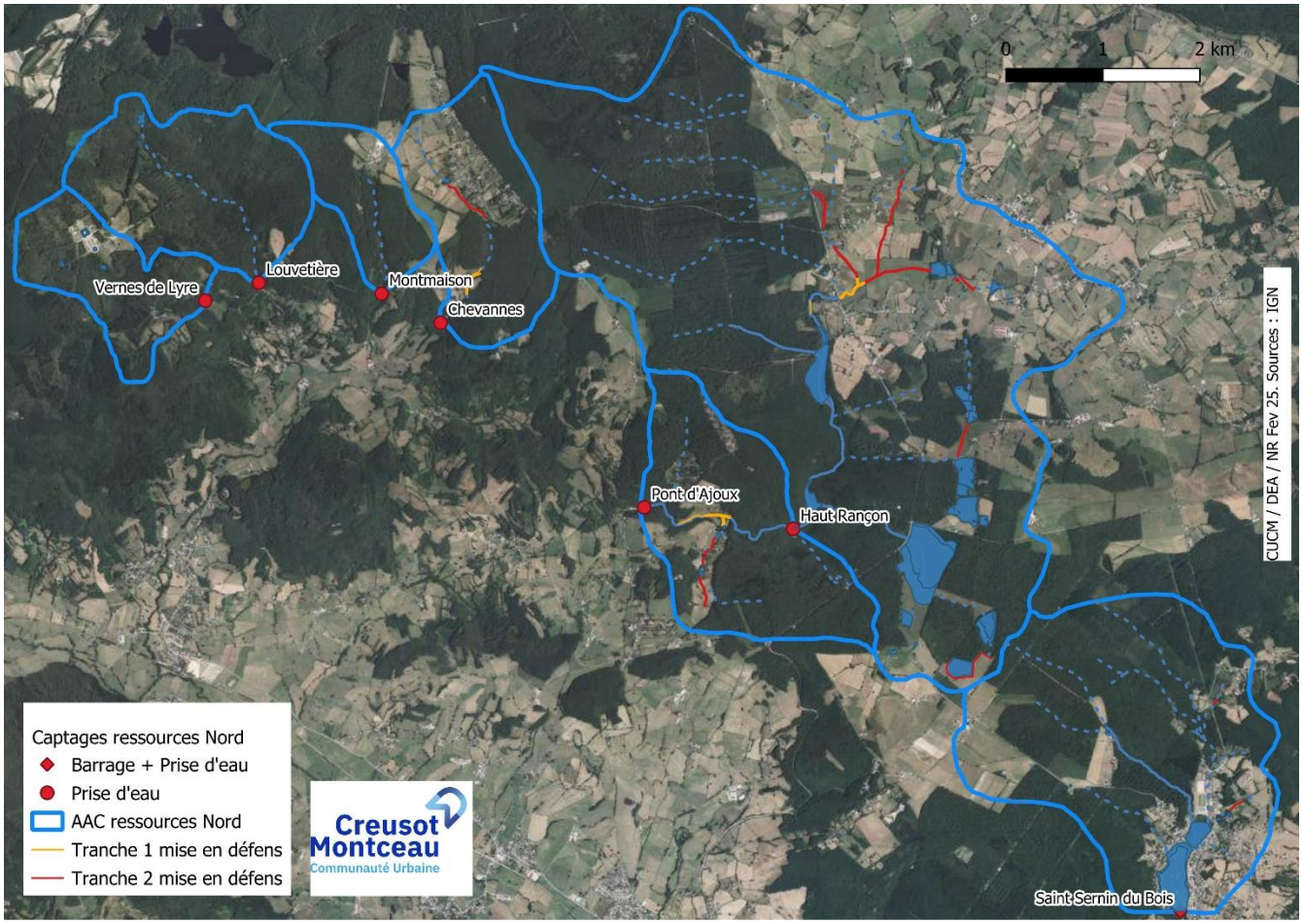

Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet B : Amélioration de la qualité de l'eau** **B2 : Réduire les pollutions diffuses**

Code fiche action	**B22** **Phase 2**	SDAGE	Disposition	Agir sur les pollutions diffuses issues de l'agriculture	
Année	2026-2027		PDM		

Masse d'Eau	**FRGR0202**	Objectif bon état 2027	Paramètre déclassant Phosphores, matières organiques
Rivière	**Le Mesvrin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arroux**		
Commune	Ruisseau du Rançon et ses affluents sur les Aires d'Alimentation de captages des ressources Nord de la CUCM Broye, Autun, Marmagne, Antully, Saint Sernin du Bois et Saint Firmin		
Maître d'ouvrage	**Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM)**		
Action	**B22 – Actions de lutte contre les transferts de pollutions diffuses par ruissellement sur les AAC**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique	Les captages dits des « Ressources Nord », composées de 6 prises d'eau sur ruisseaux et de 4 barrages, alimentent l'usine de production d'eau potable de la Couronne au Creusot, qui produit l'eau potable de la partie nord de la CUCM. Ces captages ont été classés prioritaires par la MISEN en raison de leur vulnérabilité (retenues d'eau superficielle), expliquant des teneurs en matière organique parfois élevées, liées notamment aux transferts de phosphore, et de possibles contaminations par les pesticides. Le caractère superficiel de ces ressources et le contexte géologique font que la qualité de l'eau est très dépendante des phénomènes de ruissellement, voire d'érosion. La masse d'eau du Mesvrin est d'ailleurs déclassée sur le paramètre « phosphore ». En complément des actions de mise en défens des cours d'eau (fiche action 11b) et sur les milieux humides du plateau d'Antully (fiche action C23c), il s'agit de réaliser en 2026 – 2027 un diagnostic de l'efficacité des éléments paysagers présents sur le territoire (haies tout particulièrement, mares, drainages agricoles et forestiers, etc.) vis-à-vis des phénomène de ruissellement - érosion et définir un programme de travaux d'ici la fin de l'Accord de Territoire.
Objectif stratégique	Restaurer le bon état qualitatif des masses d'eau
Objectif opérationnel	**Définition d'un programme d'actions de type solutions fondées sur la nature visant la protection des ressources face aux pollutions diffuses**

Nature des travaux	Réalisation d'un diagnostic du territoire Définition d'un programme de travaux
Conditions d'exécution	Diagnostic réalisé en régie, en parallèle du travail avec les agriculteurs sur les volets « milieux aquatiques » et « milieux humides »

Indicateur de suivi
Réalisation du diagnostic et définition du programme de travaux

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € HT**
Diagnostic et définition d'un programme de travaux	PM (inclus dans animation CUCM – cf fiche G11)

Plan de financement prévisionnel		
Montant € Prévisionnel	**AELB**	**Autofinancement**
PM (inclus dans animation CUCM – cf fiche G11)		

Localisation des haies sur les AAC :

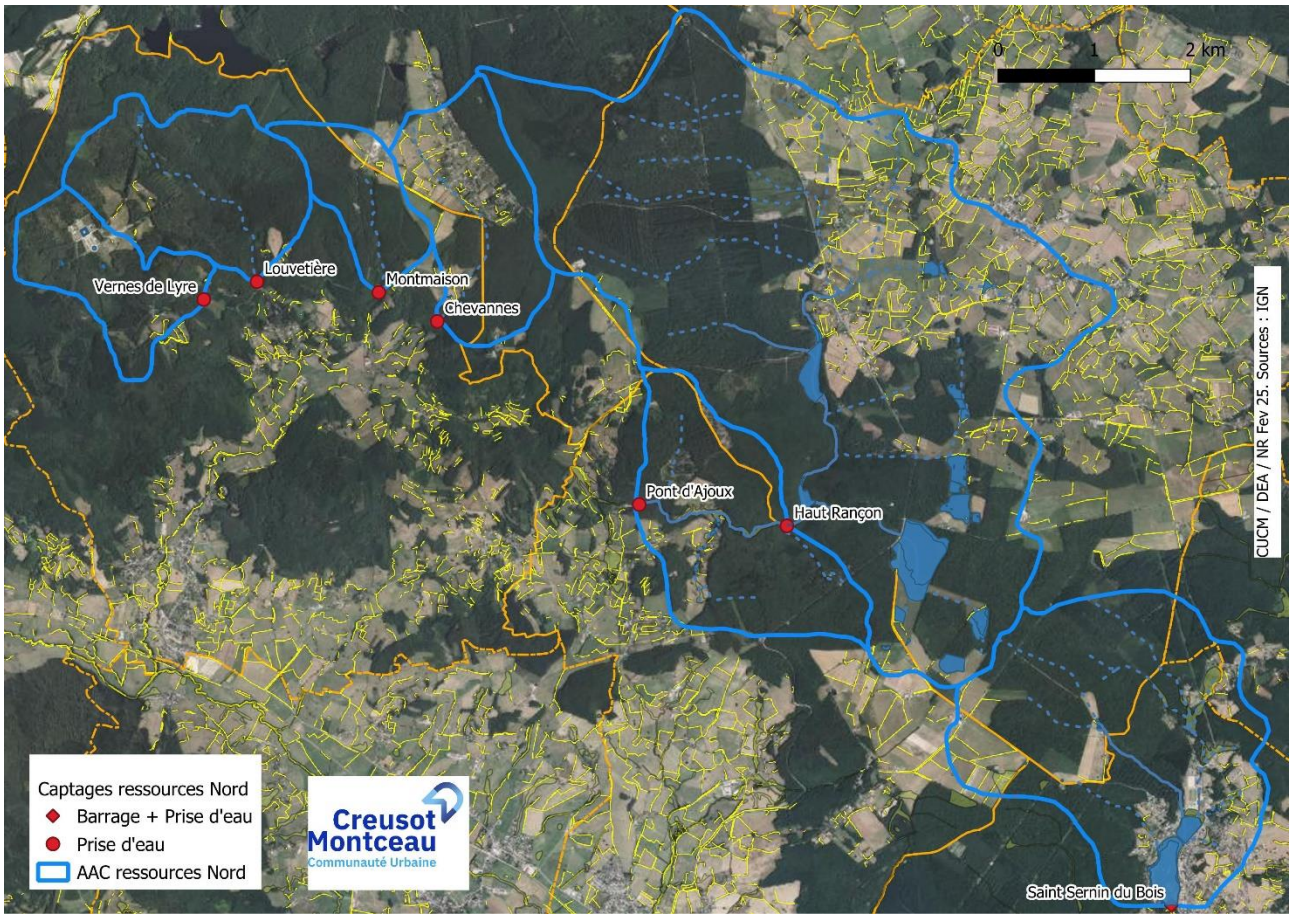

Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet B : Amélioration de la qualité de l'eau** **B2 : Réduire les pollutions diffuses**

Code fiche action	**B23** **Phase 2**	SDAGE	Disposition	Agir sur les pollutions diffuses issues de l'agriculture	
Année	2027		PDM		

Masse d'Eau	**FRGR0202**	Objectif bon état 2027	Paramètre déclassant Phosphores, matières organiques
Rivière	**Le Mesvrin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arroux**		
Commune	Ruisseau du Rançon et ses affluents sur les Aires d'Alimentation de captages des ressources Nord de la CUCM Broye, Autun, Marmagne, Antully, Saint Sernin du Bois et Saint Firmin		
Maître d'ouvrage	**Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM)**		
Action	**B23 – Paiements pour services environnementaux sur les AAC**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique	Les captages dits des « Ressources Nord », composées de 6 prises d'eau sur ruisseaux et de 4 barrages, alimentent l'usine de production d'eau potable de la Couronne au Creusot, qui produit l'eau potable de la partie nord de la CUCM. Ces captages ont été classés prioritaires par la MISEN en raison de leur vulnérabilité (retenues d'eau superficielle), expliquant des teneurs en matière organique parfois élevées, liées notamment aux transferts de phosphore, et de possibles contaminations par les pesticides. Le caractère superficiel de ces ressources et le contexte géologique font que la qualité de l'eau est très dépendante des phénomènes de ruissellement, voire d'érosion. La masse d'eau du Mesvrin est d'ailleurs déclassée sur le paramètre « phosphore ». Les AAC sont situées en tête de bassin versant, et constituent des territoires de zones humides d'un fort intérêt patrimonial notamment sur le plateau d'Antully. Le rôle des haies est par ailleurs prépondérant dans la lutte contre les phénomènes de ruissellement. Un projet de PSE a été défini en 2021, sur la base d'une concertation importante avec les agriculteurs de ces territoires. Le projet n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'eau. Il est prévu d'étudier en 2027 l'intérêt et la pertinence de ce projet et de le faire évoluer si nécessaire, au regard des diagnostics prévus par ailleurs (milieux humides, haies… : cf fiches action B22 et C23c). Des PSE pourraient alors être proposées lors d'un appel à projets futur, dans la suite de l'AT.
Objectif stratégique	Restaurer le bon état qualitatif des masses d'eau
Objectif opérationnel	**Analyse de pertinence et mise à jour de Paiements pour Services Environnementaux sur les AAC**

Nature des travaux	Animation pour la mise à jour du projet de PSE de 2021 en fonction de l'évolution de l'agriculture du territoire, des diagnostics de territoire prévus par ailleurs, et de l'analyse des raisons ayant conduit à ce que le projet de 2021 n'a pas été retenu.
Conditions d'exécution	Animation réalisée en régie

Indicateur de suivi
Mise à jour et validation du projet de PSE

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € HT**
Analyse et mise à jour des PSE	PM (inclus dans animation CUCM – cf fiche G11)

Plan de financement prévisionnel		
Montant € Prévisionnel	**AELB**	**Autofinancement**
PM (inclus dans animation CUCM – cf fiche G11)		

Localisation :

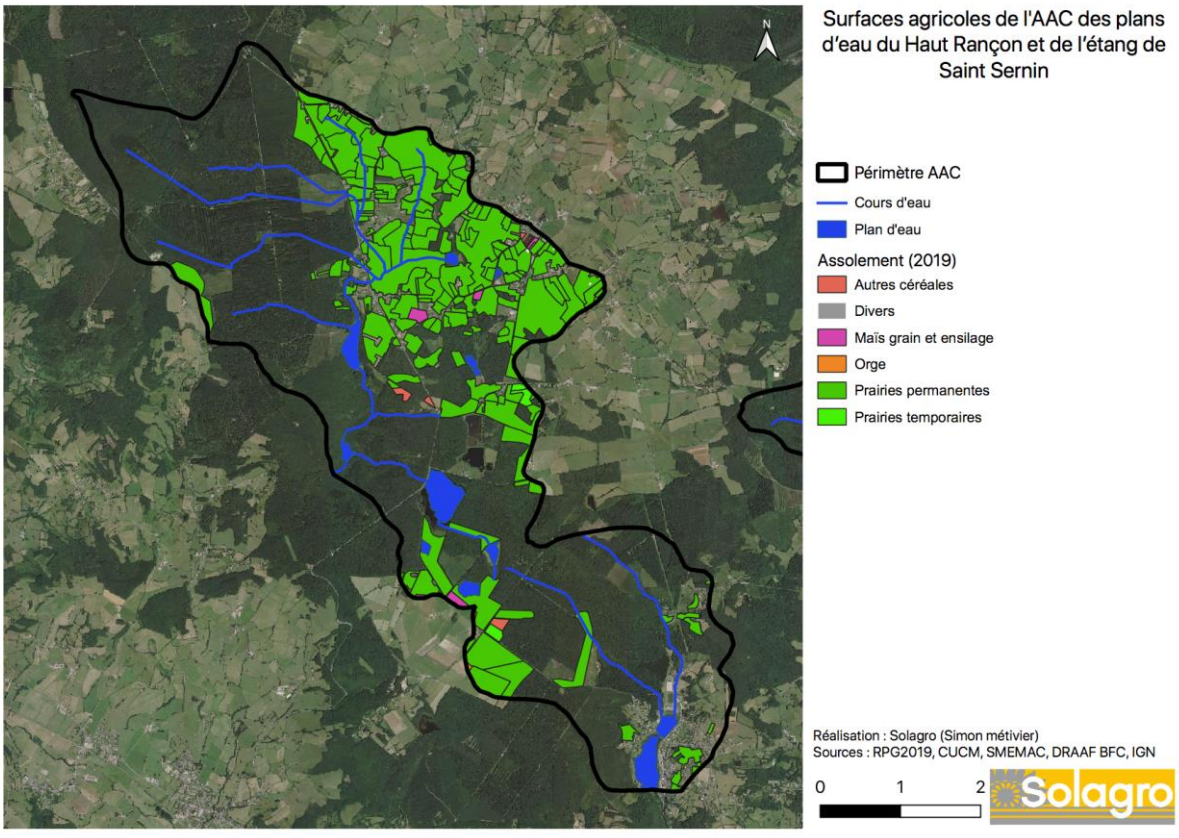

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne / Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet C : Hydrologie - équilibre de la ressource en eau** **C2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides**				
Code fiche action	**C23c** **Phase 2**	SDAGE	Disposition	1C-2	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques
Année	2025-2027		PDM	MIA0602 MIA620	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

Masse d'Eau	**FRGR0202, FRGR2030, FRGR2038**	Objectif bon état global 2027	Paramètre déclassant
			Hydrologie
Rivière	Le Mesvrin, la Drée Amont, la Charbonnière		
Commune	Antully, Auxy, Saint-Sernin-du-Bois (71)		
Maître d'ouvrage	**Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne / Communauté Urbaine Creusot - Montceau**		
Action	**C23c - Plan de gestion et travaux zone humide (Haut-Mesvrin)**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique	Le secteur du Haut-Mesvrin est un lieu stratégique pour la ressource en eau de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau (CUCM). Il est également connu pour ses milieux humides remarquables. Des enjeux écologiques sont présents aux abords des étangs réservoirs du Haut-Rançon et au sein des milieux humides du plateau d'Antully. Le Conservatoire d'espaces naturels agit en partenariat avec la commune de Saint-Sernin-du-Bois, la CUCM et des partenaires agricoles locaux en vue de la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité de deux zones humides et des réservoirs du Haut-Rançon. Dans la poursuite des actions engagées, la préservation des zones humides (dont des prairies para-tourbeuses du plateau d'Antully-Auxy) constitue un fort enjeu avec une biodiversité remarquable : Présence du Mélibée (*Coenonympha hero*), un papillon menacé en Europe et en déclin. En France, les populations sont localisées en Franche-Comté (Doubs et Jura) et en Rhône-Alpes (une seule station connue dans l'Ain à ce jour). Sur le secteur du plateau d'Antully, le Mélibée a été noté dans des prairies humides abandonnées de type moliniaies en voie de colonisation par des ligneux (frênes). Le secteur abrite également une espèce végétale connue uniquement sur la commune d'Auxy et liés à des milieux humides, l'Orpin velu (*Sedum villosum*). Le Conservatoire a pour objectif de mener une animation foncière en vue de préserver ces milieux menacés à la fois par la déprise agricole ou pour certains par l'intensification des pratiques agricoles. Un plan de gestion global à l'échelle de l'ensemble des sites a été élaboré et sa mise en œuvre permettra de réaliser des travaux de restauration sur différents secteurs de milieux humides. En complément de ces actions menées par le Conservatoire sur les milieux humides centrés sur la commune d'Auxy, la CUCM prévoit de faire un état des lieux parcellaire et une animation foncière auprès des propriétaires de parcelles en milieux humides sur

	l'AAC du Haut Rançon, en lien avec les actions de mise en défens de cours d'eau et milieux humides riverains (cf fiche A11b). La maîtrise foncière ou d'usage peut permettre de faciliter des mesures de protection et de restauration, via des baux à clauses environnementales intégrant des plans de gestion à définir avec le Conservatoire ou d'autres dispositifs (Obligations Réelles Environnementales notamment). La quasi-totalité des milieux humides concernés se trouvent sur la commune d'Antully.
Objectif stratégique	Restaurer le bon état des masses d'eau
Objectif opérationnel	**Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides** **Finaliser le plan de gestion sur 7 ha (continuité phase 1)**

Nature des travaux	CENB : Animation foncière et maîtrise foncière ou d'usage de sites de milieux humides ciblés comme prioritaires (continuité phase 1). Mise en œuvre du plan de gestion multisites de milieux humides sur les sites en maîtrise foncière ou d'usage. Travaux de restauration et d'entretien des milieux humides par actions mécaniques (broyage avec exportations, bûcheronnage, etc.) et pastorales selon les orientations du plan de gestion. CUCM : Animation foncière visant à identifier des milieux humides prioritaires en terme de maîtrise foncière ou d'usage, à mettre en œuvre dans la suite de l'AT.
Conditions d'exécution	La concertation menée par le Conservatoire doit finaliser l'obtention de la maîtrise foncière ou l'accord des propriétaires pour des interventions de restauration/gestion. Pour les sites où le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne est propriétaire, il mettra en œuvre les opérations inscrites au plan de gestion. Les travaux seraient programmés en fin d'été ou automne pour limiter le dérangement de la faune et agir lorsque les sols sont le plus portant. Un suivi des milieux humides (Fontaine Sainte, Bois de la Manche et autres) via les protocoles LigérO sera assuré (*fiche action G21*). L'animation sur l'AAC du Haut Rançon sera réalisée en régie par la CUCM, en lien et avec l'appui du CENB.

Indicateur de résultat	
% d'actions réalisées % de financement engagé/financement prévu	Suivis scientifiques dont protocole LigérO flore et suivi de la population de Mélibée.

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € HT**
Animation foncière et acquisition CENB	**15 000,00 €**
Animation foncière CUCM	**PM (intégré dans fiche action**
Travaux de restauration de la fonctionnalité hydrique et de la végétation (gestion mécanique ou pastorale).	**10 000,00 €**
TOTAL	**25 000,00 €**

Plan de financement prévisionnel					
Opération par masse d'eau	**Montant HT Prévisionnel**	**AELB**		**Autres financeurs (CENB) ou autofinancement (CUCM)**	
Animation foncière et acquisition CENB	15 000,00 €	80%*	12 000,00 €	20%	3 000,00 €
Travaux ZH CENB	10 000,00 €	80%*	8 000,00 €	20%	2 000,00 €

Animation foncière CUCM	**PM (intégré dans fiche action C32)**		
TOTAL	**25 000,00 €**	**20 000,00 €**	**5 000,00 €**

**70% + majoration 10% car Antully et Auxy en zone France Revitalisation Rurale et Saint-Sernin-du-Bois en Zone de Revitalisation Rurale maintenue.*

Localisation :

CENB :

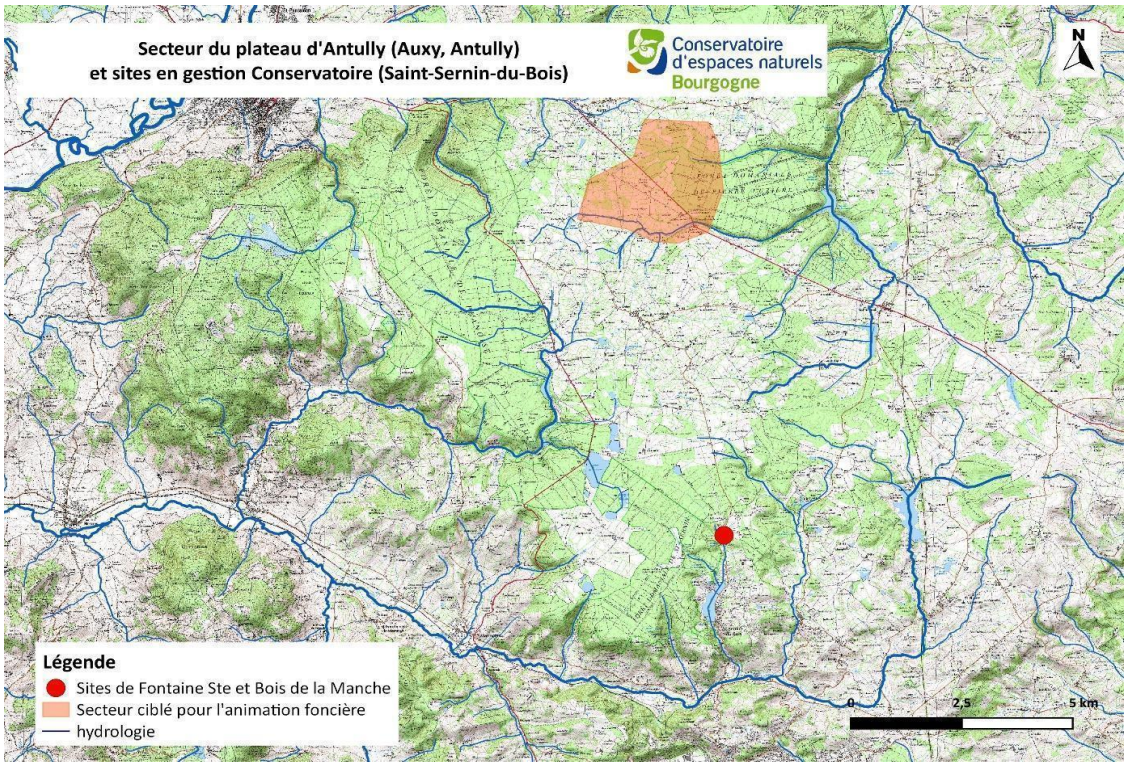

Illustration de quelques secteurs concernés par l'action : milieux humides favorables au papillon le Mélibée et en cours de colonisation par les ligneux.

Etang de la Noue

Tourbière de Fontaine Sainte

CEN Bourgogne ©

CUCM :

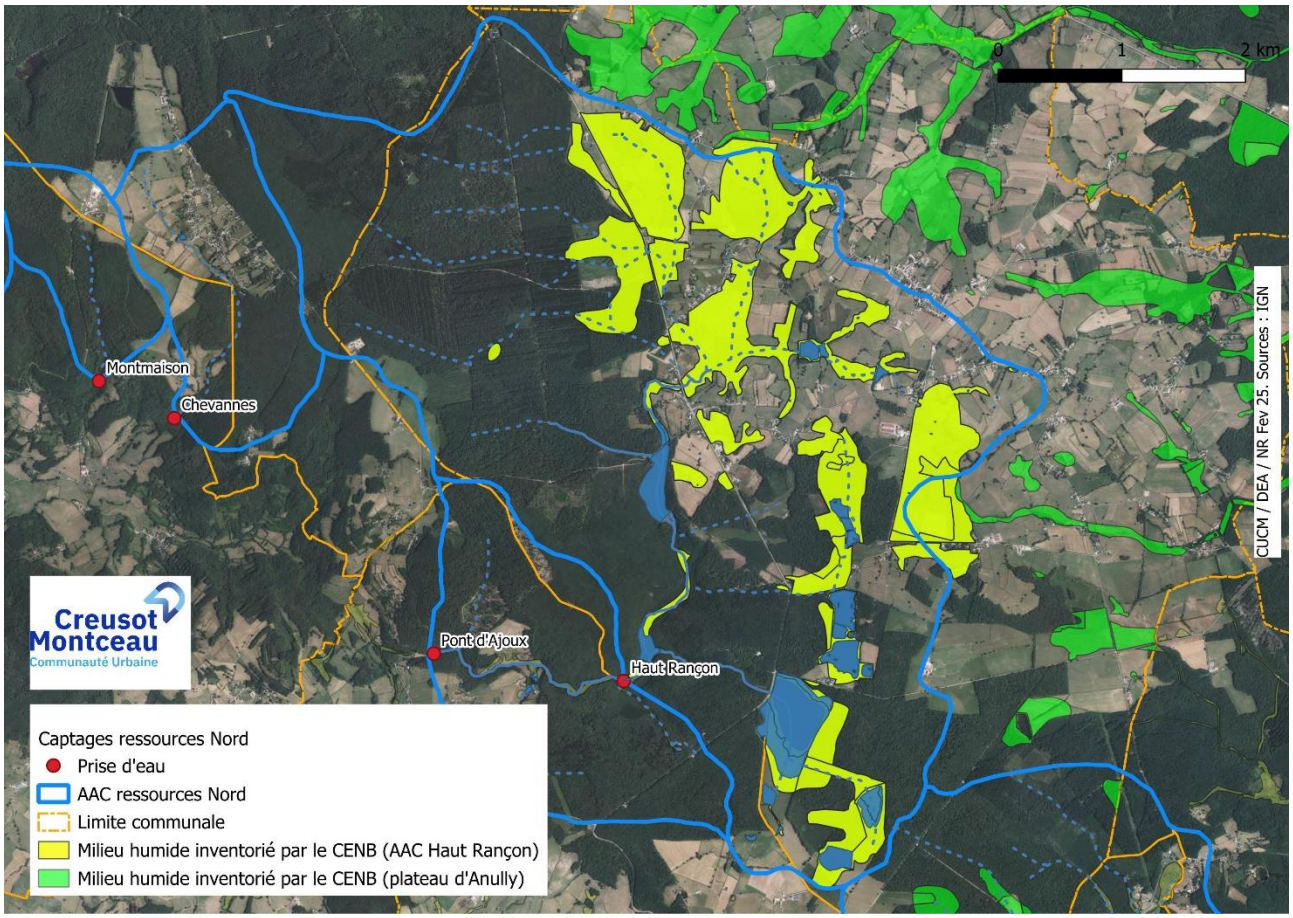

Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet C : Hydrologie - équilibre de la ressource en eau** **C3 : Diminuer l'impact des plans d'eau**				
Code fiche action	**C32** **Phase 2**	SDAGE	Disposition		
			PDM		
Année	2026-2027				

Masse d'Eau	**FRGR0202**	Objectif bon état 2027	Paramètre déclassant
			Phosphores, matières organiques
Rivière	**Ruisseaux de Fontaine Sainte et la Pissoire - Ressources Nord du Mesvrin**		
Commune	Saint Sernin du Bois		
Maître d'ouvrage	**Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM)**		
Action	**C32 – Réalisation d'une étude de faisabilité de diminution de l'impact du plan d'eau de la Velle**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique	Les étangs de Saint Sernin du Bois constituent des réserves en eau brute du dispositif d'alimentation en eau potable de la CUCM. L'étang de la Velle, en amont immédiat de l'étang principal, représente néanmoins un faible volume et est par ailleurs fortement envasé, ne jouant plus son rôle de décanteur avant arrivée dans l'étang principal. Il est envisagé de procéder à des travaux de modification basé sur des solutions fondées sur la nature de manière à diminuer l'impact écologique de ce plan d'eau (renaturation des cours d'eau de Fontaine Sainte et la Pissoire qui l'alimentent, recréation de zones humides favorisant l'autoépuration de l'eau). Ce plan d'eau fait cependant l'objet d'un attachement certain de la part des habitants, notamment riverains. Il paraît donc nécessaire de définir le projet en associant fortement la population. Il est ainsi prévu de mener une étude de faisabilité complète, comprenant des approches paysagères à l'échelle du site et une concertation accompagnée par un bureau d'études compétent, en parallèle de l'étude technique de renaturation.
Objectif stratégique	**Restaurer le bon état des masses d'eau**
Objectif opérationnel	**Diminuer l'impact des plans d'eau**

Nature des travaux	Réalisation d'une étude de faisabilité technique, sociale et paysagère

Conditions d'exécution	Prestation externalisée par un groupement BE milieux aquatiques / paysagiste concepteur / BE concertation Conduite d'étude en régie

Indicateur de résultat	
Réalisation de l'étude	

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € HT**
Conduite d'étude	5 000,00 €
Etude	75 000,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Enveloppe prévisionnelle sur 3 ans	**AELB**		**Autofinancement**	
80 000,00 €	50%	40 000€	50%	40 000€

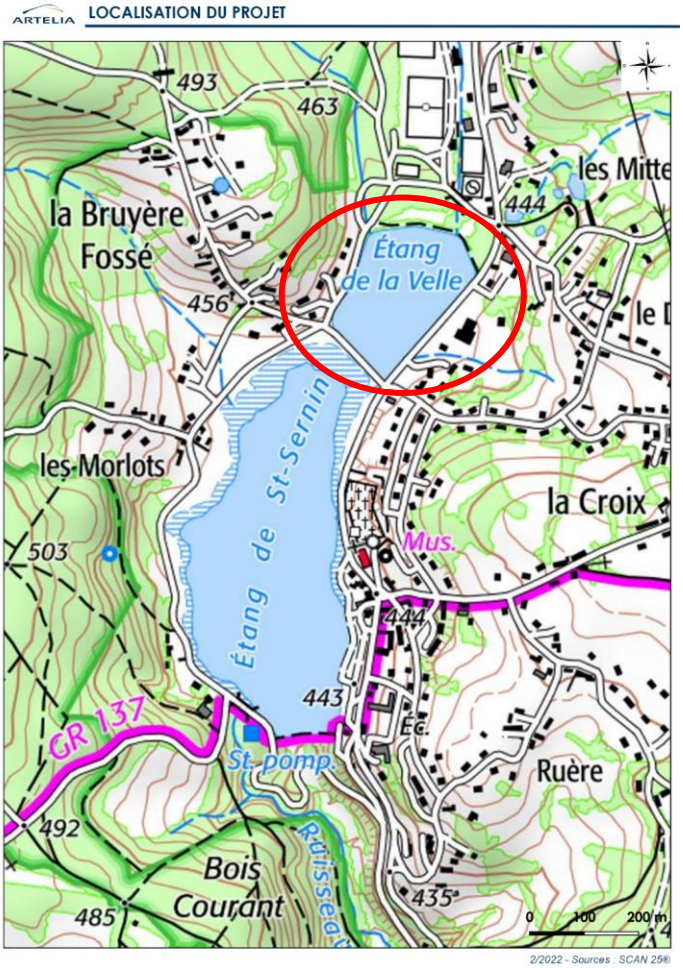

SMBVAS Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme Creusot Montceau Communauté Urbaine	**Accord de Territoire Morvan Arroux Somme 2025-2027** **Volet G : cohérence et efficacité des actions** **G1 : Animation et postes techniques SMBVAS / CUCM**

Code fiche action	**G11** **Phase 2**	SDAGE	Disposition		
			PDM		
Année	2025-2027				

Masse d'Eau	**ME priorisées dans la programmation**		Paramètre déclassant
Rivière	**Bassins versants Arroux et Somme**		
Commune	Communes des EPCI adhérents		
Maître d'ouvrage	**Syndicat Mixte Bassins Versants Arroux et Somme (SMBVAS)**		
Action	**G11 - Animation de l'Accord du Territoire**		

Descriptif de l'opération	
Contexte et problématique	L'animation générale de l'Accord de Territoire multi partenarial est assurée par le SMBVAS qui a le rôle de portage et de pilotage. La programmation 2025-2027 prévoit également 12 actions sous maitrise d'ouvrage SMBVAS. Ces actions et l'animation générale induisent la constitution d'une cellule d'animation au sein du syndicat arrêté à 3,4 ETP sur la durée de la phase 2 (3 ans) de manière identique à l'animation mise en place en phase 1. Par ailleurs, la CUCM réalise une animation pour des actions « milieux aquatiques et humides » spécifiquement sur les Aires d'Alimentation de Captages des ressources Nord (ruisseau du Rançon et ses affluents, masse d'eau du Mesvrin). De plus, des actions portées par d'autres partenaires de l'AT (hors SMBVAS et CUCM) induisent du temps d'animation thématiques dont les montants de dépense prévisionnelle sont exposés dans les fiches actions concernées (lignes en bleu dans le tableau de description de la cellule d'animation).
Objectif stratégique	Porter, Piloter et animer l'Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme
Objectif opérationnel	**Constituer une cellule d'animation générale et technique au sein du SMBVAS**

Description de la cellule d'animation

Equipe du SMBVAS :

- 1 ETP : animation principale et chargée de missions milieux aquatiques ;
- 1 ETP : chargé de mission milieux aquatiques et humides, coanimateur ;
- 0.9 ETP : technicien milieux aquatiques et humides, coanimateur ;
- 0.5 ETP : agent administratif et comptable de l'Accord de Territoire.

Il est précisé que 0.1 ETP manquant correspondent à du temps d'animation hors programmation (gestion de la structure).

Equipe de la CUCM :

- animation agricole axée sur les milieux aquatiques et humides, et les pollutions diffuses (solutions fondées sur la nature) ;
- pilotage des démarches par la cheffe de service « eau » de la CUCM.

Répartition de l'animation 2025-2027 :

Thématique	Maître d'ouvrage	Fiches actions concernées	Nombre ETP
Animation générale	SMBVAS	B21, C11, F11, F12, F21, G22	**1**
Animation milieux aquatiques	SMBVAS	A11a, A12, A23, B21, C31, D31	**1**
	CUCM	A11b, B22, B23, C23c	**0,1 à 0,3**
Animation zones humides	SMBVAS	A32, C21, C41	0.9
	CENB	C23	0.1
		TOTAL	**1**
Animation agricole individuelle ou collective (BAC)			
	CA71	B12	0.1
		TOTAL	**0.3**
Animation foncière	CENB	C23c	0.2
Poste administratif	SMBVAS	-	**0.5**

TOTAL SMBVAS :

- Animation générale : 1 ETP
- Animation milieux aquatiques : 1 ETP
- Animation zones humides : 0,9 ETP
- Animation agricole : 0 ETP
- Administratif : 0,5 ETP

Conditions d'exécution

–

Indicateur de suivi

Bilan annuel

Enveloppe prévisionnelle allouée à la fiche action	
Opérations 2025-2027	**Montant € TTC**
Animation générale (1 ETP/an)	125 000,00 €
Cellule technique milieux aquatiques et humides (1,9 ETP/an)	280 000,00 €
Administratif (0,5 ETP/an)	60 000,00 €

Frais associés (2,9 ETP/an)	90 000,00 €
Animation CUCM (0,1 à 0,3 ETP/an selon année, y compris prorata forfait fonctionnement)	38 000,00 €
TOTAL	**593 000,00 €**

Plan de financement prévisionnel						
Enveloppe prévisionnelle sur 3 ans	**AELB**		**CRBFC/FEDER***		**Autofinancement**	
555 000,00 €	50%	277 500,00 €	15%	84 000,00 €	35%	193 500,00 €
38 000,00 €	50%	19 000,00 €			50%	19 000,00 €

**30% des postes techniques sous réserve de fournir 2 fiches actions inédites par poste et par an.*